



Enedis - Troyes
Remise de prix du Concours régional de poésie 2019 à Troyes.
En 2020, suite à la crise sanitaire mondiale, toutes les remises de prix ont été suspendues. Les récompenses ont été acheminées dans les écoles et collèges grâce à la collaboration des agents Enedis.

Partenaires privilégiés
du Concours Régional de Poésie



UNESCO :
Organisation des Nations Unies
pour l'Education,
la Science et la Culture

"La richesse
de chacun
pour
avenir..."

Institut Mondial d'Art de la Jeunesse
Hôtel du Petit Louvre - 1, rue Linard Gonthier
B.P. 279 - 10008 TROYES Cedex - FRANCE
E-mail : contact@centre-unesco-troyes.org - Tél. (33) 03 25 76 11 11
Site : <http://centre-unesco-troyes.org>
<https://www.facebook.com/centre.unesco.troyes>



Concours régional de poésie
Champagne-Ardenne

Thème 2021 :

Voyages, rêve ou cauchemar

Concours ouvert aux jeunes de 9 à 15 ans jusqu'au 8 février 2021

organisé par l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse
et par Enedis Champagne-Ardenne



<https://www.centre-unesco-troyes.org/>
<https://www.facebook.com/ImajUnescoTroyes>



Thème 2021

Voyages, rêve ou cauchemar



Partir... à la découverte

Partir... à l'aventure

Partir... dans la tête

Partir... sous la contrainte

Partir... pour un monde meilleur



Règlement Concours Régional de Poésie 2021 « Voyages, rêve ou cauchemar »

1. Le concours est ouvert aux jeunes de 9 à 15 ans scolarisés dans les 4 départements Champardennais. Il comprend trois catégories : Ecole primaire cycle III, Collège, ainsi que la catégorie Médico-Sociale.
2. Le principe de ce concours est de rédiger un poème en langue française, en vers ou en prose sur le thème proposé, afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux du changement climatique et du développement durable.
3. La forme, le nombre de vers et de strophes sont libres mais la taille du poème ne devra pas excéder une page de **format A4**. Le haïku peut être utilisé à condition de respecter sa composition. Les calligrammes sont acceptés s'ils sont accompagnés d'une copie du poème écrit sous forme de texte classique.
4. Le participant veillera à présenter une œuvre inédite dans le respect du droit d'auteur. Un seul poème par participant; création à titre individuel ou collectif.
5. Les poèmes seront **obligatoirement rédigés LISIBLE-MENT au stylo bille NOIR ou BLEU**. L'utilisation du stylo plume est déconseillée. Le poème peut être illustré, si l'illustration n'affecte pas sa lisibilité.
6. Chaque poème sera accompagné d'une étiquette réponse, complétée obligatoirement en lettres majuscules, très lisiblement, un caractère par case, sous peine d'élimination. L'auteur précisera également dans quelle catégorie il concourt (voir article 1).
7. **Toute production ne respectant pas strictement les conditions de participation, (langue française, thème, lisibilité, format A4, étiquette réponse) sera éliminée d'office.**
8. Les poèmes seront adressés, **avant le 08 février 2021** minuit, cachet de la poste faisant foi à l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse, 1 rue Linard Gonthier, B.P. 279, 10008 Troyes Cedex, aux frais et sous la responsabilité des concurrents.
9. Le jury procédera à la sélection des poèmes lauréats sur les critères suivants : respect du thème, structuration, musicalité, maîtrise de la langue française, originalité et sensibilité.
10. La cérémonie de remise des prix aura lieu lors de la Semaine européenne de l'énergie durable **en juin 2021**, dans les locaux d'Enedis.
11. Les résultats seront publiés sur notre page Facebook le **22 avril 2021, Journée de la Terre**.
12. Un mail d'invitation à la remise des prix sera envoyé, soit à l'adresse personnelle du lauréat en cas de participation individuelle, soit aux établissements scolaires qui seront chargés de transmettre l'information aux familles.
13. Les récompenses (livres, DVD, CD) seront en lien avec la thématique du concours et seront sélectionnées par la librairie troyenne Les passeurs de texte. **UN SEUL LOT par gagnant sera attribué, que ce soit une participation individuelle ou collective.**
14. Dans le cas où un gagnant ne pourrait se rendre à la remise des prix, il pourra retirer son lot au siège de l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse, ou bien il lui sera expédié, sous un délai d'un mois après la remise officielle.
15. Aucune contestation ne sera admise concernant les résultats du concours, passée une période de 30 jours après la désignation des gagnants. Aucun lot ne pourra être échangé contre d'autres lots ou marchandises, ou contre des espèces.
16. Les poèmes récompensés pourront faire l'objet d'une publication ultérieure. Ils seront exposés lors de notre manifestation « Graines d'artistes du monde entier® » **du 1^{er} au 5 juin 2021 à l'Espace Argence à Troyes**.
17. Les poèmes reçus, primés ou non, demeurent la propriété de l'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse. Ce dernier se réserve le droit d'exploiter les poèmes à toutes fins utiles dans le cadre de ses activités. L'Institut s'engage à conserver toutes les participations du Concours Régional de Poésie.

Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et de leurs représentants aux clauses de ce règlement.